

Procès verbal d'assemblée générale constitutive

L'an deux mil treize

Et le huit novembre à quatorze heures

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont ainsi présents :

Mme Guillemain Murielle – 20 rue Jacques Bossuet 78590 Noisy Le Roi

M.Juteau Christian – 4, rue Jean Baptiste Lully à Noisy le Roi

Mme Poizat Annie – 7 avenue Georges Bizet 78590 Noisy Le Roi

Mme Freudenberg Anne – 18 rue Jacques Bossuet 78590 Noisy Le Roi

Mme Guillemain Murielle est désignée par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de Mme Poizat Annie.

Plusieurs scrutateurs de séance sont également nommés en la personne de M.Juteau Christian et Mme Freudenberg Anne.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet d'association ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- élection des dirigeants de l'association (bureau ou conseil d'administration selon les cas ;)
- pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première délibération

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée Association Contre les Nuisances de Noisy et Bailly (AC2NB)

Dont le siège est à 4 avenue Jean de la Bruyère 78590 Noisy le roi

Et dont l'objet est le suivant : lutte contre les nuisances des habitants aussi bien sonores qu'environnementales

Deuxième délibération

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès verbal.

Troisième délibération

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés le conseil d'administration est composé de quatre membres au moins

désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée désignant en qualité d'administrateurs de l'association pour une année les personnes suivantes :

Président : Mme Guillemain Murielle

Vice-président : M. Juteau Christian

Trésorier : Mme Poizat Annie

Secrétaire : Mme Freudenberg Anne

Lesdits membres composent le bureau de l'association.

Quatrième délibération

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Noisy Le Roi, Le 08 Novembre 2013

Signatures du président de séance, du secrétaire de séance et de la trésorière

Murielle GUILLEMAIN
Présidence de Séance

Annie POIZAT
Trésorière

Anne FREUDENBERG
Secrétaire